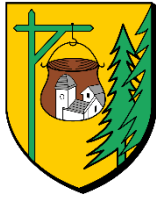


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210412\_06

### Séance du 12 avril 2021

#### **Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

#### **Date de la convocation :**

8 avril 2021

#### **Date d'affichage :**

19 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Étienne MILLET

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

#### **Objet : Projet Centre bourg, validation de l'avant-projet définitif (APD), fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre et attribution de la mission OPC**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 02 mars 2020 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 22 juin 2020 décidant du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,
- celle du 05 octobre 2020 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à la Société ARCHI+TECH de Besançon.

Considérant l'avant-projet définitif établi par la Société ARCHI+TECH, estimant le montant des travaux à 2 006 000 € HT, soit un montant toutes dépenses confondues de 2 429 150 € HT, détaillées dans l'annexe jointe ;

Considérant qu'en application du livre IV du code de la commande publique et en application des clauses du contrat de maîtrise d'œuvre, il y a lieu de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ;

Considérant le projet d'avenant établi sur les bases contractuelles, et présentant un complément de rémunération de 31 920 € HT, portant ainsi le montant du marché de la Société ARCHI+TECH de 158 650 € HT à 190 570 € HT ;

Considérant la proposition d'honoraires de la Société ARCHI+TECH pour la mission OPC représentant un coût de 1,1 % du montant HT de l'APD validé, soit 22 066 € HT, arrondi à 22 000 € HT ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet définitif établi par la Société ARCHI+TECH, estimant le montant des travaux à 2 006 000 € HT, soit un montant toutes dépenses confondues de 2 429 150 € HT, détaillées dans l'annexe jointe ;
- accepte l'avenant établi sur les bases contractuelles, et présentant un complément de rémunération de 31 920 € HT, portant ainsi le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 158 650 € HT à 190 570 € HT ;
- accepte la proposition d'honoraires de la Société ARCHI+TEC pour la mission OPC représentant un coût de 1,1 % du montant HT de l'APD validé soit 22 066 € HT, arrondi à 22 000 € HT ; ce qui fixe la rémunération définitive du maître d'œuvre à 212 570 € HT ;
- demande au maître d'œuvre de poursuivre son travail pour préparer les Autorisations nécessaires et le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

## Annexe

Projet Centre bourg**DÉPENSES PRÉVISIONNELLES**

(stade APD)

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Marchés de travaux		2 006 000 €	2 407 200 €
	<b>Coût des travaux</b>	<b>2 006 000 €</b>	<b>2 407 200 €</b>
Frais de Maitrise d'Oeuvre		212 570 €	255 084 €
Frais de Contrôle technique (DEKRA)		7 460 €	8 952 €
Frais de Coordination SPS (PSB)		3 200 €	3 840 €
Frais Tests infiltrométrie		3 000 €	3 600 €
Frais Diagnostic amiante et plomb (QUALICONSLT)		932 €	1 118 €
Frais de Mandat (SIDEK)		55 484 €	66 581 €
Frais Etude géotechnique (B3G2)		4 000 €	4 800 €
Frais Assistance à Maitrise d'Ouvrage (SOLIIHA)		14 850 €	17 820 €
Frais Assurances Dommages Ouvrages		21 350 €	21 350 €
Frais de publicité, révision de prix, divers et imprévus		100 304 €	120 365 €
	<b>Coût des dépenses diverses</b>	<b>423 150 €</b>	<b>503 510 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 429 150 €</b>	<b>2 910 710 €</b>